

Alex. W. McIntyre, Canada & Dominion Sugar Co., Ltd., Chatham, Ontario.

W. F. Russell, Association des producteurs de betteraves de l'Alberta.

Les dépositions ont établi les faits suivants relativement à l'industrie:

1. Que la production des betteraves à sucre a été profitable dans certains districts de l'Ontario et de l'Alberta; que les cultures ont passé de 25,000 acres en 1921, avec un rendement de 200,000 tonnes, à 42,000 acres en 1931, avec un rendement d'environ 435,000 tonnes, et que la production du sucre de betterave raffiné a passé de 53 millions de livres en 1921 à environ 100 millions de livres en 1931.

La somme payée aux cultivateurs en 1931 pour leurs betteraves fut d'environ deux millions et demi de dollars; pendant la période de prix normaux pour les produits de la ferme on accordait une moyenne de \$7.48 la tonne pour les betteraves à sucre, mais en raison des bas prix actuellement payés pour la canne brute et le sucre raffiné, les fabriques prétendent qu'elles sont incapables de garantir plus de \$5 la tonne pour la récolte de 1932.

2. Qu'il y a au Canada de vastes étendues additionnelles convenant à la culture de la canne à sucre.

3. Il y a cinq raffineries de sucre au Canada: la Canada & Dominion Sugar Company, Limited, qui produit du sucre de canne à leur fabrique de Montréal et du sucre de betterave à Chatham et à Wallaceburg, Ontario; la B.C. Sugar Refinery, produisant du sucre de canne à Vancouver, C.-B. et du sucre de betterave à Raymond, Alberta; l'Acadia Sugar Refinery Company, Limited, Dartmouth, N.-E., l'Atlantic Sugar Refinery Limited, Saint-Jean, N.-B. et la St. Lawrence Sugar Refinery, Limited, Montréal, P.Q. Ces trois dernières s'occupent exclusivement de la fabrication du sucre de canne.

4. Au cours des dix dernières années la production annuelle moyenne du sucre raffiné au Canada a été de 963 millions de livres. Le pourcentage de la production du sucre de betterave a varié de 6.2 p. 100 en 1926 à environ 10 p. 100 en 1930 et 1931.

5. Les fabriques de sucre de betterave de Chatham, Wallaceburg et Raymond opèrent maintenant à plein rendement et l'industrie du sucre de betterave au Canada ne peut pas accuser plus de progrès à moins d'augmenter la capacité de rendement des manufactures.

6. Les stocks mondiaux de sucre en disponibilité sont très considérables et un excédent de quelque quatre millions de tonnes sera reporté à l'année prochaine.

7. La capacité des raffineries de sucre de canne au Canada est suffisante pour raffiner deux fois et demie la quantité du sucre nécessaire pour répondre à la demande des consommateurs Canadiens.

8. La consommation de sucre dans la région comprise entre Winnipeg et la Colombie-Britannique est d'environ 225 millions de livres provenant de l'est du Canada dont les expéditions vers l'Ouest sont dirigées jusqu'au district de Brandon et aussi de Vancouver dont les expéditions vers l'Est sont dirigées jusqu'au district de Brandon, à l'exception de trente millions de livres de sucre de betterave fabriqué à Raymond, Alberta.

9. Les tarifs de transport sur le sucre de Raymond, Alberta, en destination d'endroits situés dans les provinces des Prairies sont d'un demi à trois quarts de cent plus bas que les tarifs sur le sucre en destination d'endroits si-

milaires et en provenance de Vancouver ou de Montréal.

10. Les représentants des producteurs-cultivateurs et ceux des raffineries ne sont pas présentement en faveur d'accorder des primes pour encourager la production du sucre de betterave.

Par conséquent, vu le tarif actuellement en vigueur sur le sucre et les paiements importants versés par les fabriques de sucre de betterave actuellement en opération à l'agriculture et à la main-d'œuvre en général, votre Comité recommande aux raffineries de sucre de canne d'augmenter graduellement leur matériel aux fins de pouvoir raffiner le sucre de betterave au Canada et d'augmenter progressivement, vu les avantages additionnels dans les tarifs de transport en destination d'endroits situés dans l'Ouest mitoyen, ci-devant décrits, le matériel dans leurs fabriques opérant dans les régions où se fait la culture des betteraves de manière, par conséquent, à rendre possible une augmentation sensible de la proportion du sucre de betterave dans la consommation totale du sucre au Canada.

De plus, votre Comité recommande que si, dans un avenir immédiat, les raffineries ne font pas un effort sérieux en vue d'augmenter leur matériel, pour la fabrication du sucre de betterave, le gouvernement devra prendre les mesures nécessaires à cette fin.

QUATRIÈME RAPPORT-CLASSEMENT DU BLÉ GARNET

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a pris en considération l'ordre de renvoi suivant, en date du 15 mars 1932, savoir:

"Résolu: Que le rapport du comité sur les échantillons types des grains pour la récolte de l'année 1931-1932 pour autant qu'il se rapporte au blé Garnet, soit renvoyé au comité de l'agriculture et de la colonisation, avec l'instruction d'étudier avec soin le sujet en entier, et que ledit comité ait le pouvoir d'appeler des témoins, de faire produire papiers et archives, et faire rapport à la Chambre de ses conclusions.

Certifié.

Arthur Beauchesne,
Greffier de la Chambre."

Vu que les semailles seront commencées dans tout l'Ouest canadien avant que votre Comité ait eu le temps de faire enquête et rapport à la Chambre relativement à l'ordre de renvoi susmentionnée, et vu que le mode de classement du blé Garnet peut produire un changement substantiel dans le nombre d'acres ensemencés, votre Comité recommande que tout classement effectué dans la méthode de classer le blé Garnet ne soit pas mis en vigueur au cours de la présente récolte.

M. SENN propose l'adoption du quatrième rapport.

La motion est adoptée.

REPARATIONS ALLEMANDES

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une réponse à certaines questions posées par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) au sujet des sommes encaissées à titre de réparations, de l'Allemagne, ainsi que les mon-